Bertrand Soubelet: Tout ce qu'il ne faut pas dire

Article rédigé par Contact, le 20 avril 2016

[Source: Le Rouge et le Noir]

L'audition du général Soubelet, alors directeur des Opérations et de l'Emploi (N°3 de la Gendarmerie nationale), par la Commission des lois de l'Assemblée nationale en décembre 2013 avait défrayé la chronique dans les mois qui suivirent.

Sa nomination, peu de temps après, au poste de commandant de la gendarmerie d'outre-mer (CGOM) fut une mise au placard. Souhaitant « faire sauter ce verrou qui interdit à des responsables militaires de s'exprimer » [1], le général Soubelet publie ici un livre dont la sortie lui vaudra d'être remplacé dans quelques jours. Il se retrouvera donc bientôt dans une situation assez inédite pour un général : être placé « hors cadre » [2].

L'ouvrage n'est pourtant (contrairement à ce que semblaient attendre certains lecteurs) ni un brûlot polémique, ni un règlement de comptes politique. Disons le clairement pour éviter des déconvenues à certains lecteurs : il ne parle que peu de l'islam, du terrorisme ou de l'immigration. L'ouvrage ne dit ainsi pas exactement « tout ce qu'il ne faut pas dire », mais seulement une partie. Comme lors de son audition à l'Assemblée nationale, il souhaite dresser un constat de l'état du pays en partant de son expérience de terrain.

Après une brève présentation de sa carrière et un retour sur l'audition de 2013, il évoque la situation actuelle de la France : une rupture sociale majeure se prépare [3].

La question du terrorisme est inévitable, mais il faut aussi voir quelles sont les raisons plus profondes qui ont conduit à l'état de délabrement et de segmentation des revendications (et donc de communautarisation) de la société. « Nous craignons à juste titre des lendemains encore plus dramatiques. Les banlieues de nos grandes villes [...] sont des réservoirs de rebelles. [...] Nous vivons sur une poudrière, car ces délinquants, ces tueurs potentiels disposent d'une source d'instruments de mort quasi inépuisable : dans les grands centres urbains de France, il y a des stocks d'armes illicites qui sont le reliquat des guerres d'Europe centrale. [...] Ces stocks d'armes, qui dorment pour le moment, sortiront un jour ou l'autre entre les mains de gens déterminés et organisés » [4].

La France doit tout faire pour empêcher que d'autres jeunes se radicalisent et partent rejoindre l'État islamique. Mais une fois partis, sa position est claire : « nous devons les empêcher de revenir » [5]. Comment donc lutter à la racine contre la radicalisation ? Sans se positionner sur le fond il trouve que « face à cette réalité, qui va s'amplifier, le débat sur la déchéance de nationalité est dérisoire » [6].

L'« inadéquation du système judiciaire avec la réalité de la délinquance »

L'importance de la lutte de la délinquance est, à ses yeux, centrale car il s'agit d'un terreau extrêmement fertile pour le terrorisme.

Il faut bien noter cependant qu'il n'y a pas d'augmentation significative de l'insécurité. Ce qui augmente c'est certes le sentiment d'insécurité, mais aussi la violence qui accompagne la délinquance [7]. Pourquoi alors y a t-il au sein de la population un tel sentiment d'insécurité? Parce que le « système judiciaire n'est pas en capacité de répondre. Il est débordé et il manque cruellement de moyens [...] » [8], générant ainsi, au sein de la population, incompréhension, perte de confiance et frustration quand celle-ci voit nombre d'auteurs de délits rester impunis.

Par ailleurs, « Le taux de mineurs impliquées dans la délinquance est aujourd'hui beaucoup plus important qu'il y a 10 ans » [9]. Cet élément est inquiétant car il montre la perte des valeurs et des repères qui se propage dans l'ensemble de la jeunesse, cette jeunesse étant pourtant l'avenir du pays. S'il y a certes des

zones et des cités particulièrement touchés par cette délinquance, celle-ci est pour le général Soubelet généralisée et touche toutes les classes sociales.

Il y a clairement une « *inadéquation du système judiciaire avec la réalité de la délinquance* » [10]. Il souhaite que soit mis en place une nouvelle approche de la politique pénale des mineurs, actuellement orientée vers la pédagogie, et que cette réponse appropriée à la délinquance des mineurs se fasse le plus tôt possible, avant que ceux-ci ne deviennent des délinquants professionnels. Il souhaite le retour au service national, mais en le faisant évoluer : « *Il s'agirait désormais, avant tout, d'une question de cohésion sociale et non de défense nationale* » [11].

Il critique ensuite la disparité territoriale de l'application de la politique pénale. Les juges ne sont pas chargés de délivrer un message, ils sont chargés d'appliquer la loi pénale [12]. Il s'élève contre le respect absolu de la forme administrative dans les procédures judiciaires qui permettent parfois la libération de criminels alors qu'il n'y a que peu de doutes sur la culpabilité de ces individus. Même si la forme est « nécessaire à l'administration d'une bonne justice » il considère qu'en faire un absolu, « au détriment du droit à vivre en paix de l'ensemble des citoyens, c'est, en définitive, donner la primauté à une construction purement intellectuelle sur la vie sociale elle-même » [13].« Mon propos est clairement incorrect au plan juridique et politique - dit il - mais il est humainement et socialement fondé » [14].

De fait, le budget de la justice est beaucoup trop faible, non seulement pour pouvoir traiter les affaires rapidement, mais aussi pour apporter une réponse adaptée et cohérente aux crimes et délits jugés. Le nombre de places et les conditions matérielles de détentions sont eux-aussi problématiques. « *Le potentiel d'incarcération en France est singulièrement faible* » [15] comparé à celui de ses voisins européens et l'état déplorable de certaines prisons réduisent nettement les chances de réinsertion des détenus à leur sortie de prison [16].

Une critique des syndicats et de la vie politique

Faut-il des syndicats dans l'armée ? « Il faut impérativement pour les armées et la gendarmerie éviter le syndicalisme tel qu'il se pratique habituellement dans notre pays » [17] répond le général Soubelet. Tout d'abord parce que la Gendarmerie a déjà des instances de représentation et de participation (IRP) qui fonctionnent bien. Ensuite parce que la demande vient plus des syndicats que des militaires eux-mêmes. Syndicats, d'après le général, plus intéressés par augmenter le nombre de leurs adhérents que de défendre les droits des militaires.

Rappelant que moins de 5% de la population est syndiquée, le chapitre consacré à ce sujet dénonce en premier lieu« son coût pour la collectivité » [18] alors que « la transparence des comptes des confédérations syndicales n'est pas avérée » [19]. Il souhaite que, comme dans de nombreux pays européens, syndicats et partis politiques s'autofinancent au maximum et que la subvention étatique à ces organismes soit fortement réduite. Dénonçant la proximité des syndicats avec les politiques, il regrette que ceux-ci « se situent encore malheureusement dans la logique de la lutte des classes. C'est une vision totalement dépassée » [20].

Cette perte de crédibilité des syndicats touche de la même façon les partis politiques et la vie politique française. Les élections coutent des sommes exorbitantes, « pour un nombre de plus en plus important d'abstentionnistes et pour élire des femmes et des hommes qui respectent assez rarement leurs engagements » [21].

Devenue une activité professionnelle, la vie politique est désormais composée d'individus ayant à peu près tous fait les mêmes écoles, les mêmes parcours, et ayant donc les mêmes idées... « La professionnalisation de la politique constitue probablement la raison majeure du conservatisme structurelle de la vie publique en France » [22] car ceux-ci, défendant comme tant d'autres leurs intérêts catégoriels, n'ont qu'une volonté limitée de remettre en cause leurs acquis et leurs sources de revenus.

Il dénonce une « *logique électoraliste* » [23] qui conduit à une « *surmédiatisation de la vie politique* » [24]. Les politiques réagissant dans l'instant à n'importe quel fait divers, ne se soucient plus de l'impact à long terme de leurs déclarations. Il déplore aussi la perte de morale dans l'action politique [25], cause du profond désintérêt des français pour ces partis. Les pertes d'adhérents que ceux-ci subissent actuellement peuvent

d'ailleurs suggérer que l'on pourrait assister dans les années à venir à la naissance de mouvements populaires qui vont déstabiliser les partis traditionnels. A ce titre, le fait que des mouvements de contestation, parfois violents, aient plus de force que le vote pour faire évoluer l'avis des politiques devrait les inquiéter sur le déficit de représentativité.

Il donne par ailleurs deux exemples, vécus, du fonctionnement sectaire de la vie politiques française : la suppression de certains régiments et de brigades s'est faite à certains endroits non en fonction du bien commun, mais en fonction de la couleur politique des élus, certaines fermetures ayant avant tout pour but de déstabiliser un adversaire politique. Dans un second exemple, il relate comment un préfet lui déconseilla de se rendre dans la deuxième ville d'un département où il était alors commandant d'un groupement départemental : « En substance, il me dit, qu'il n'était pas souhaitable que j'aie des contacts avec cette mairie dont l'orientation politique se situait à l'extrême » [26]. Le reste du passage permet de comprendre qu'il s'agit très certainement de la ville d'Orange...

L'économie, le système de protection sociale et la lutte contre la pauvreté

D'autres chapitres de l'ouvrage reviennent sur la lourdeur de l'administration et les problèmes que posent par exemple le foisonnement des différentes autorités administratives indépendantes (AAI) et autorités publiques indépendantes (API) [27] ainsi que sur la « politique d'apprenti sorcier qui dure depuis près de cinquante ans » [28]dans la gestion de sociétés françaises à travers l'Agence des participations de l'État (PAE).

Il revient aussi sur les différents types de fraudes : aux prestations, à la TVA, contrefaçon, ... en y incluant l'optimisation fiscale. On regrettera qu'il n'évoque dans cette partie la disparité des politiques fiscales dans l'UE et l'imposition élevée qui transforme pourtant la France en enfer fiscal. Il dénonce aussi une politique du logement inefficace malgré son coût de 40 milliards [29].

La lutte contre la Fraude n'est pourtant pas à négliger. Non seulement elle met en péril le budget de l'État, mais en ne luttant que faiblement contre elle, l'état la banalise, entrainement une incompréhension et un relativisme des honnêtes gens exaspérés de voir leur pouvoir d'achat diminuer pendant que celui des fraudeurs augmente [30].

Inquiet de l'augmentation croissant de la précarité, il souhaite la mise en place d'un « fonds national contre la pauvreté autour duquel s'articuleraient toutes les associations qui œuvrent dans ce sens » [31]. Celui-ci pourrait par exemple être financé par les gains de la Française des jeux et les gains de la lutte contre la fraude. Pour qu'un tel système fonctionne cependant, il devra avoir « un objectif unique : sortir le plus vite possible de leur situation précaire ceux qui s'y trouvent pour les réinsérer dans la vie sociale. Cela suppose que les bénéficiaires du dispositif n'en soient pas durablement tributaires » [32].

Comme beaucoup d'autres, il reconnait que notre système de protection sociale « constitue un élément important de l'attractivité de notre pays vu de l'étranger. [...] Si la France n'offrait pas un service de santé gratuit et une couverture sociale de cette qualité, les mouvements migratoires seraient très probablement moins conséquents » [33].

Quelle place pour les militaires dans la société ?

Il revient brièvement à la fin de l'ouvrage sur les relations difficiles entres politiques et militaires. Il y a pour lui un décalage sur ce que signifient la notion d'intérêt général et celle de service de la patrie, décalage aggravé par la méconnaissance de la chose militaire du coté politique et par la disparition du service national. L'armée est par ailleurs régulièrement envoyée en OPEX sans que les politiques ne réfléchissent à une construction budgétaire cohérente sur le long terme [34].

Visiblement passablement irrité par la vision que les politiques ont des militaires, il rappelle que ceux-ci « sont des serviteurs de l'Etat au moins aussi méritant que certains membres de la fonction publique qui n'ont jamais franchi les limites du périphérique parisien » [35].

Liberte Politique

A qui s'adresse ce livre? La question n'est pas si anodine. En déclarant explicitement qu'il souhaite s'adresser aux citoyens avant de s'adresser aux politiques, le général Soubelet veut faire évoluer le devoir de réserve militaire. Abordé en quelques pages, c'est en réalité l'ouvrage lui-même qui est une tentative de « faire sauter ce verrou qui interdit à des responsables militaires de s'exprimer » [36]. Si un certain devoir de réserve est en effet nécessaire (ne pas critiquer sa hiérarchie, les ordres, ou une campagne militaire en cours publiquement), il est difficilement concevable que les militaires n'aient pas le droit de s'exprimer sur l'état actuel de leur pays et l'avenir de celui-ci. C'est probablement ce thème qui constitue le point central du livre (les autres sujets, déjà évoqués par d'autres personnalités, n'étant, en soi, neufs) car il amènerait aussi à ouvrir un débat plus large sur la place des militaires dans notre société.

- [1] p.13.
- [2] Si la situation arrive régulièrement chez de hauts fonctionnaires, bien souvent pour des raisons politiques, elle est extrêmement rare pour des officiers militaires, qui plus est pour un général de Gendarmerie.
- [3] p.33.
- [4] p.36.
- [<u>5</u>] p.11.
- [<u>6</u>] p.53.
- [7] p.41
- [<u>8</u>] p.41.
- [9] p.60.
- [<u>10</u>] p.26.
- [11] p.74.
- [<u>12</u>] p.44.
- [<u>13</u>] p.50.
- [<u>14</u>] p.54.
- [<u>15</u>] p.55.
- [16] p.58.
- [<u>17</u>] p.123.
- [<u>18</u>] p.126.
- [<u>19</u>] p.130.
- [<u>20</u>] p.131.
- [<u>21</u>] p.142.
- [22] p.168.
- [23] p.95.

Liberte Politique

- [<u>24</u>] p.94.
- [<u>25</u>] p.201.
- [<u>26</u>] p.166-167.
- [<u>27</u>] p.110.
- [<u>28</u>] p.120.
- [<u>29</u>] p.176.
- [<u>30</u>] (p.178.
- [<u>31</u>] p.172.
- [<u>32</u>] p.174.
- [<u>33</u>] p.174.
- [<u>34</u>] p.206.
- [<u>35</u>] p.209.
- [<u>36</u>] p.13.